

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

4/3 – AVANCES DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION ADÉLIE

La commune de Mons en Barœul a, depuis 2011 et parallèlement à des dispositions du même ordre prises par la commune de Villeneuve d'Ascq, mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour cette structure.

Il est proposé de reconduire ce dispositif et donc de permettre aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association ADÉLIE une avance de trésorerie de 60 000 € pour l'année 2019, sans intérêt et remboursable à la fin de l'exercice,

- signer tous les documents correspondants.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2019 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 274.